

## Conseillers territoriaux ou l'arbre qui cache la forêt

Le rideau se lève sur la future carte des collectivités locales. Les nouveaux conseillers territoriaux, seule véritable innovation de la réforme, seront-ils élus au scrutin uninominal à deux tours ou, selon une cote mal taillée pour faire plaisir aux centristes : 80% des sièges au scrutin majoritaire et 20% à la proportionnelle ? Le débat est ouvert après le vote négatif du Sénat. La France comptera, de toute façon, 3 471 conseillers territoriaux (CT) destinés à remplacer 5 660 conseillers généraux et régionaux. La Franche-Comté aura 104 CT contre 159 élus départementaux et régionaux actuels, le Doubs 39 contre une cinquantaine, tous renvoyés à une même élection des CT, en 2014. Le Doubs aura, alors, 39 conseillers généraux après la création de quatre nouveaux cantons et on devine que la forte légitimité des conseillers généraux sortants en fera des candidats incontournables aux sièges de CT. La partie va être serrée au niveau investitures et, s'il y avait à parier, ce serait sur les conseillers généraux qui laisseront peu d'espace aux conseillers régionaux, élus à la proportionnelle, scrutin qui vaut une médiocre considération à ses titulaires. L'élection des CT, espèce chauve-souris appelée à siéger dans les conseils généraux et régionaux, devrait s'accompagner, après 2014, de la disparition de l'une des deux collectivités, ce que Pierre Joxe avait proposé à Mitterrand qui s'était opposé à la suppression des départements, au nom de son histoire personnelle d'ancien président du Conseil général de la Nièvre, en 1958, seul mandat lui restant, alors.

La réforme aura-t-elle lieu ? Martine Aubry, déguisée en fantassin au lance-flamme, a bien annoncé le Grand soir pour 2012 : plus de conseillers territoriaux, plus de retraite à 62 ans... Pourquoi pas ? On peut toujours raser gratis. La leçon n'en reste pas moins : pour les élus locaux qui veulent exister et, pourquoi pas, prendre le train de Paris, avec un abonnement parlementaire : le détour par le siège de CT apparaît obligé, ce qui ne signifie pas pénurie de mandats pour les autres qui pourront toujours se faire élire dans les communes, communautés de communes, pays, communautés d'agglomération, métropole et, bien sûr, contrairement aux voisins européens de la France, cumuler les indemnités pour mieux faire la litière du clientélisme et multiplier les emplois publics.